



**Communications  
Hintermann & Weber SA**

**Juin 2007**

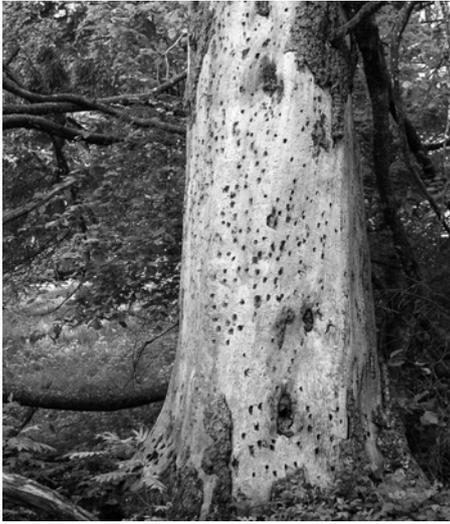
*La forêt suisse croît! Mais qu'attendons-nous de nos forêts? Le Programme forestier suisse (PFS), dirigé par la Confédération, coordonne les démarches du secteur forestier jusqu'à l'année 2015. Ses principaux buts consistent à assurer une gestion durable, ainsi qu'à créer des conditions cadre favorables à une économie du bois efficace et novatrice (photo: Christoph Bühler).*

## **PFS-CH – La forêt «à la carte»**

Le Programme forestier suisse «PFS-CH», ainsi que la Réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre Confédération et cantons «RPT», montrent la voie de la

politique forestière à moyen terme. Depuis 2007, la Confédération demande aux cantons de fixer, en sa collaboration, les buts en matière de forêts protectrices, de biodiversi-

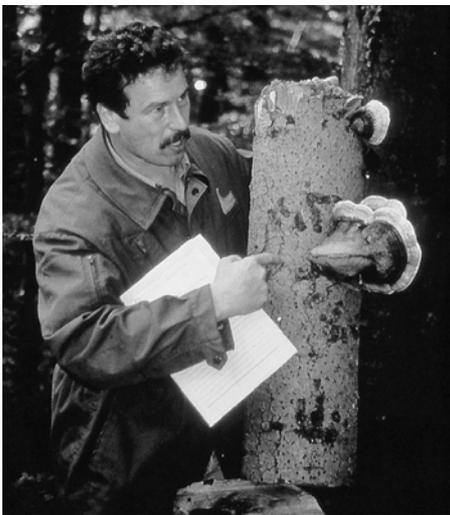
té et d'économie forestière. Dès lors, ce ne seront plus des projets, mais des résultats qui seront subventionnés. La Confédération «s'offre» la forêt qu'elle désire!



Les souches regorgent de vie: les arbres morts ainsi que le bois en décomposition constituent une des bases les plus importantes d'une forêt riche en espèces (photo: Christoph Bühler).



Les chenilles de la bacchante nécessitent des surfaces herbeuses dans les clairières de basse altitude. La Confédération pourrait «prendre commande» d'autres individus de cette espèce rare (photo: Mario Maier).



Les buts convenus avec la Confédération seront-ils atteints? Les forestiers dans les cantons portent, dès à présent, encore une plus grande responsabilité dans le développement de leurs forêts (photo: service des forêts du canton d'Argovie).

Jusqu'à présent, les forestiers partageaient l'opinion que la forêt devait servir aux usages et aux besoins les plus divers, à petite échelle. Le PFS relativise cette manière de voir, et souhaite désenchevêtrer les différentes fonctions de la forêt: chaque but au bon endroit! La Confédération considère généralement la performance des forêts protectrices et la sauvegarde de la biodiversité comme prioritaires. La responsabilité de l'entretien des forêts de protection ainsi que le développement de la faune forestière restent de la compétence des cantons. Pour améliorer la collaboration entre les cantons et la Confédération, un nouvel outil de collaboration, une convention-programme, sera mise en place. Elle définit quelles prestations doivent être fournies. Dans le cadre du projet préparatoire «effor2», de telles conventions ont été testées avec sept cantons pilotes (voir encadré). Nous nous sommes renseignés sur l'avancement de ce projet, auprès de Rolf Manser, le chef de la division forêts à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

**L'idée de financer des états de forêt bien définis, en lieu et place de mesures paraît convaincante, Monsieur Manser. Comment se représenter le contenu d'un tel accord?**

Quatre programmes sont prévus dans le cadre de la loi sur les forêts: La forêt protectrice, les ouvrages de protection, la biodiversité des forêts, ainsi que l'économie forestière. La durée de la convention est de quatre ans, de 2008 à 2011. Des buts mesurables sont définis. Dans la planification de la biodiversité forestière, cela pourrait être par exemple, une certaine surface de lisière aménagée de manière étagée. La détermination sur place est effectuée par les cantons en collaboration avec les propriétaires forestiers.

**La forêt croît lentement, les objectifs visent le long terme. Comment sont-ils contrôlés?**

Les systèmes des conventions-programmes sont basés sur un modèle d'impact: Des interventions réalisées de manière optimale (par ex. plantation d'essences rares) condui-

sent à un renforcement de la diversité des espèces. Ces prestations font l'objet d'un rapport annuel de la part du canton, et sont contrôlées par la Confédération par échantillonnages. La vérification des effets est encore en cours d'élaboration.

**Les contributions financières de la Confédération sont liées à de plus grandes exigences; en contrepartie, quels avantages apportent le PFS ainsi que la nouvelle politique de subventions à l'économie forestière?**

Ce sont les cantons qui connaissent le mieux leurs forêts. Ils peuvent adapter les stratégies aux conditions locales, pour déterminer le potentiel de leurs forêts et obtenir ainsi une plus grande marge de manœuvre. La Confédération se limite à une gestion de niveau supérieur, par exemple en attribuant les ressources aux différents programmes et en pondérant ceux-ci selon son point de vue.

**Les tests sur les conventions-programmes sont terminés. Quelles sont les constatations les plus importantes?**

**Comment les cantons ont-ils réagi?**

De manière très positive. Les cantons apprécient d'avoir gagné en termes de marge de manœuvre; les buts des programmes pilotes ont été atteints. Seul le domaine des ouvrages de protection (lutte contre les dangers naturels) a rencontré des problèmes méthodologiques au niveau du modèle d'impact.

**Dans l'avenir, à quoi les services forestiers cantonaux doivent-ils faire attention, lorsqu'ils exploitent la forêt dans le cadre des conventions-programmes?**

A deux éléments: Une stratégie cantonale doit préexister, servant de base pour asseoir correctement les priorités. Les cantons doivent faire attention au fait que les gains probables d'une meilleure efficacité soient reversés aux propriétaires sous forme d'incitation financière, pour encourager en fin de compte une prestation optimale sur le terrain.

**«effor2» – notre contribution**

H&W SA a participé à une table ronde d'experts, lors des travaux préparatoires et des tests pour l'introduction des conventions-programmes du produit «biodiversité en forêt». Depuis la fin 2006, les réponses aux questions suivantes ont été établies:

- Selon quels critères la Confédération distribue-t-elle ses contributions financières?
- Quelles prestations la Confédération exige-t-elle des cantons ainsi que des propriétaires de forêts?
- Quelles sont les prestations prioritaires?

**Travaux de H&W SA pour le compte du canton d'Argovie, dans le cadre du projet pilote «effor2» :**

- Conception et réalisation d'un rapport de vulgarisation sur l'état du programme de protection de la nature forestier, dans le canton d'Argovie: le bilan des six premières années. (Service des forêts, M. Murri, Argovie).
- Suivi des effets du programme de protection de la nature forestier et conseils pour l'avenir. (Service des forêts, M. Murri, Argovie).

# Les plantes invasives sous contrôle – une illusion?

Depuis que les plantes récemment apparues en Suisse suscitent des craintes au point de vue économique et sanitaire, on entend beaucoup parler de «néophytes», et ceci pas seulement dans les milieux de la protection de la nature. Toutefois, les avis divergent beaucoup quant au danger représenté par ces plantes par rapport à la diversité des espèces indigènes. Ce qui est sûr, c'est que jusqu'à ce jour, il n'y a que peu d'espèces qui causent vraiment des problèmes en Europe centrale – mais ceux-ci sont importants, du moins en ce qui concerne la lutte contre les espèces invasives.

## Elles profitent de la globalisation

Une nouvelle ère a débuté pour les plantes en 1492. Avec la découverte de l'Amérique et l'augmentation du commerce entre les continents, les plantes ont commencé à se propager sur de longues distances. Depuis, environ 400 «néophytes» se sont ajoutés à la flore typique de Suisse. Certaines espèces se multiplient de manière si agressive dans leur nouvel environnement qu'elles peuvent rapidement occuper des biotopes entiers au détriment de la flore et de la faune indigènes, qui perdent ainsi du terrain. Citons la Verge d'or du Canada qui se propage en longs couloirs jaunes au bord des lignes de chemin de fer ou dans les marais, ou encore la Renouée du Japon, qui transforme les berges des cours d'eau en un taillis monotone. Ces images sont déjà presque devenues caractéristiques de notre paysage. Cependant, à l'heure actuelle, c'est l'Ambroisie qui cause le plus de soucis en Suisse par les allergies violentes que ses pollens peuvent provoquer chez l'être humain.

## Les «mauvaises herbes» existent depuis toujours

Les néophytes font partie de notre flore depuis des siècles déjà. Des ouvrages sur la flore datant de la fin du 19e siècle témoignent que la Verge d'or et la Peste d'eau poussaient de manière sauvage déjà à cette époque, par exemple le long de l'Aar, entre Aarau et Brugg. Entre-temps, l'échange de marchandises a beaucoup augmenté ainsi que le nombre de nouvelles plantes et la distance vers leur lieu d'origine: les néophytes deviennent de plus en plus «exotiques» et s'appellent aujourd'hui Kudzu, Cabomba ou Lysichite jaune. Toutefois, environ 95 pourcents de nos néophytes sont des plantes très discrètes, qui ne sont même pas perçues par les profanes en botanique. En comparaison, les plantes adventices indigènes comme le Circe des champs ou le Sénéçon de Jakob causent des remous bien plus importants et sont toujours craints par les cultivateurs. Aujourd'hui, seuls



*Les plantes invasives peuvent encore être tenues en échec à un stade précoce de la colonisation: un collaborateur du DDPS enlève une jeune pousse d'ambroisie d'une surface en gravier sur la place d'armes de Thoune (photo: Rolf Dänzer).*



*Le Lysichite jaune à l'aspect exotique, provenant d'Amérique du Nord, est déjà arrivé en Suisse, mais il a pu être éliminé (photo: pixelio.de).*

## Activités de H&W SA dans le domaine des «néophytes invasifs»

- **Plan d'action Ambroisie, Place d'armes de Thoune:** buts et mesures pour la lutte contre l'ambroisie et d'autres néophytes sur les terrains de la place d'armes de Thoune (armasuisse, Dr. David Külling, Berne).
- **Plan de mesures contre les organismes invasifs non-résidents IGEO:** soutien au canton de Zurich par des données biologiques et pour l'élaboration de buts et de mesures (AWEL, Dr. Daniel Fischer, Zurich).
- **SEBI 2010:** contribution au développement d'indicateurs de la biodiversité européenne, également en rapport avec les néophytes (OFEV, Dr. Meinrad Küttel, Berne).
- **Monitoring de la biodiversité en Suisse:** nous analysons l'immense banque de données du MBD concernant les propriétés biologiques des néophytes invasifs (OFEV, Dr. Meinrad Küttel, Berne).

environ vingt néophytes se comportent de manière «invasive» et disputent le terrain à la flore indigène.

## Plans d'action contre les envahisseurs

Les plantes invasives modifient certainement l'aspect de notre paysage et de ses divers milieux. Elles peuvent également nuire à l'agriculture, aux infrastructures et à la santé. A présent, il n'est plus si simple de se débarrasser de ces plantes rebelles, d'autant plus si l'on a tardé à entreprendre des actions ciblées. Dans diverses communes, des plans d'action permettent aux autorités d'avoir une vue d'ensemble des espèces impliquées, des biens protégés qui sont menacés et si une lutte contre ces espèces a des chances d'être efficace.

La question des possibilités de contrôle est décisive: est-il possible de tenir en échec une espèce, avec un volume de travail acceptable? Une espèce comme l'Ambroisie, qui produit annuellement des milliers de semences mi-

nuscules, pouvant encore germer dans le sol pendant une bonne quarantaine d'années représente une situation différente que, par exemple, l'Impatiens glanduleuse, dont les semences ne peuvent pousser que durant peu d'années. Très souvent l'éradication complète de ces plantes n'est plus possible et les mesures doivent être moins drastiques. Selon l'espèce et le lieu, une des mesures consiste à empêcher la propagation d'une plante, ou même d'accepter la plante tout en empêchant sa colonisation des biotopes sensibles. Quoi qu'il en soit, le but principal est d'élaborer un catalogue de mesures complet, détaillé et bien réfléchi, sinon les différentes actions risquent de s'apparenter au mythe de Sisyphe! Il ne suffit pas d'éradiquer les plantes localement; afin de pouvoir stopper les néophytes invasifs, nous devons mettre en place un système de dépistage précoce, empêcher leur propagation par inattention (p.ex. par les transports de terre) et exploiter de manière appropriée les surfaces environnantes.

## Quelques projets en bref

### Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale IFP:

nous concrétisons les buts de protection et rédigeons les nouvelles descriptions de huit objets IFP dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Soleure (Office fédéral de l'environnement, Bernard Hinderling, Berne).

### Projets de construction Wynen- et Suhrentalbahnen:

nous évaluons les effets sur l'environnement d'un nouveau bâtiment industriel à Gränichen et de l'agrandissement de la gare WSB à Aarau: domaines air, bruit, site contaminé, eaux souterraines, eaux de surface, forêt, nature & paysage (Wynental- und Suhrentalbahnen, Thomas Steffen, Aarau).

### Secrétariat Forest Stewardship Council Suisse:

depuis début avril 2007, la filiale de Montreux est en charge du secrétariat du FSC (Forest Stewardship Council) groupe de travail suisse (FSC Arbeitsgruppe Schweiz). Les prestations englobent d'une part des activités spécifiques liées au label FSC, telles le management du logo ainsi que le rôle d'interlocuteur pour des renseignements techniques concernant les certifications selon le label FSC et d'autre part le soutien administratif du comité et du chargé d'affaires du FSC groupe de travail suisse (FSC Arbeitsgruppe Schweiz, Co-présidents M. Yves Burkhardt et M. Prof. Rodolphe Schlaepfer).

### Elaboration des plans de gestion forestiers des forêts communales de Rossinière et des forêts cantonales situées au Pays-d'Enhaut:

une attention particulière doit être apportée au calcul des possibilités, en tenant compte du fait que les données d'inventaire datent de 1995 et 1996 et qu'à la fin de l'année 1999 l'ouragan Lothar et par la suite le bostryche ont causé d'importants dégâts dans les forêts de la région (Commune de Rossinière, M. Jean-Pierre Neff et Inspection des forêts du 4ème arrdt VD, M. Serge Luthi).

### Papillons des marais et trafic:

recherche bibliographique sur les effets de la découpe du paysage par des voies de communication sur les espèces de papillons typiques des biotopes marécageux (Pro Natura Suisse, Urs Tester, Bâle).

### Masterplan Praille-Acacias-Vernets:

étude environnementale stratégique. Elaboration du cahier des charges environnemental pour le MEP, puis évaluation des projets, accompagnement technique du comité de pilotage et du bureau mandaté et rapport environnemental comme partie intégrante du masterplan (FTI M. Luc Malnati / DAT Mme Sophie Lin / DNP M. Gilles Mulhauser).

### Concept d'aménagement naturel des espaces extérieurs pour un projet d'immeubles à St-Cergue:

élaboration d'un concept d'aménagement écologique tenant compte des caractéristiques naturelles du site, avec végétation indigène, structures naturelles et gestion des eaux de surface (Bureau d'architectes Nicolas Gudet; François Brack architecture et construction).

## Engagés à NATUR 2007

### Atelier de H&W sur les néophytes

A l'occasion du congrès NATUR qui a eu lieu à Bâle en mars dernier, notre entreprise a organisé l'atelier «Sommes-nous dépassés par les néophytes?». Le

point principal du débat a été la question de l'évaluation des problèmes causés par les néophytes quant au danger qu'ils représentent pour la diversité des espèces. Le but était de définir sous quelles conditions les néophytes sont enrichissants, tolérables ou inacceptables. Une vive discussion révéla d'une part un haut degré de désaccord, même entre les spécialistes, et d'autre part que les opinions sont loin d'être définitives. De toute évidence, il est nécessaire d'approfondir cette problématique.

## H&W Reinach déménage!

Nouvelle adresse dès le 1er août 2007: Hintermann & Weber AG, Austrasse 2a, 4153 Reinach BL. Les numéros de téléphone, de fax ainsi que les adresses e-mail demeurent inchangées.



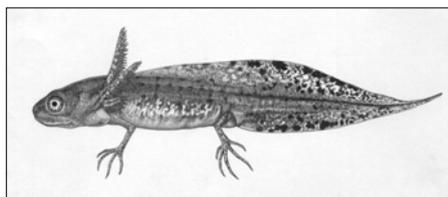
*C'est ici que nos nouveaux bureaux seront aménagés d'ici la fin juillet 2007.*

## Publications

### Pourquoi déterminer les larves d'amphibiens?

On compte 19 espèces différentes d'amphibiens vivant en Suisse. Presque toutes commencent leur développement en tant que larve séjournant dans l'eau, sous la désignation de têtards chez les grenouilles et les crapauds. En les observant soigneusement, on peut déjà les différencier à ce stade. Le nouveau guide publié dans la série Fauna Helvetica montre comment faire. Une clé de détermination concise conduit à travers le catalogue des critères jusqu'au noms des espèces. Les illustrations très précises des larves d'amphibiens dessinées par Harald Cigler apportent une grande aide lors de la détermination. Celui qui s'intéresse spécialement à une espèce particulière trouvera dans un chapitre séparé ses caractéristiques physiques ainsi que d'autres informations concernant sa biologie et son comportement. Outre des informations bibliographiques, les auteurs – dont un collaborateur de H&W – proposent également de nouveaux critères de détermination sur la base d'observations personnelles effectuées sur des photographies prises de manière systématique.

Bibliographie: «Larves d'amphibiens, Détermination», Ch. Bühler, H. Cigler, M. Lippuner, Fauna Helvetica 18, ISBN 978-2-88414-030-1, à commander auprès du KARCH: info@karch.ch; Prix: CHF 15.–.



*«Dragon d'eau»: la larve du Triton crêté rappelle un être mythologique antique (© Harald Cigler, CH-8910 Affoltern a/Albis).*

## Interne

### Nouveau collaborateur

Depuis le 1er janvier 2007, Tobias Roth est venu renforcer notre bureau de Reinach. Cet ornithologue passionné a déjà travaillé régulièrement pour H&W en tant que collaborateur sur le terrain. Il est biologiste diplômé et a encore élargi sa formation par un postgrade en statistiques à l'ETH de Zurich.



*Tobias Roth.*

### Résultats 2006

Nous avons connu une très bonne année 2006 grâce aux nombreux et motivants projets que nous avons pu réaliser. Un grand merci à tous nos client(e)s pour la confiance qu'ils nous ont accordée durant toute cette année.

### Résultats de H&W 2006 (en milliers de francs)

Chiffre d'affaires brut	4'242
Salaires du personnel engagé sur des projets	1'269
Sous-traitance, frais de projets	1'788
Chiffre d'affaires net	1'185

Salaires internes (administration, formation continue, acquisition, maladie, service militaire, etc.)	452
Frais internes (administration, loyers, assurances, amortissements, etc.)	362
Bénéfice	86

### Situation du personnel

(en % = nombre de postes)

Nombre de salariés fixes	19 (1'355%)
dont personnel de formation supérieure	17 (1'237%)

## Documentation

Consultez notre site internet [www.hintermann-weber.ch](http://www.hintermann-weber.ch), avec des informations sur notre entreprise, nos collaboratrices et collaborateurs et nos projets. Vous pourrez aussi y télécharger les éditions précédentes des «Communications H&W».

## Impressum

Les communications de Hintermann & Weber SA paraissent deux fois par année. Elles sont également disponibles en allemand à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur notre site internet. L'impression est réalisée sur du papier blanchi sans chlore. L'envoi est effectué par un atelier de personnes handicapées.

Hintermann & Weber SA  
Bureau d'écologie et de géographie appliquées  
Rue de l'Eglise-Catholique 8, case postale,  
CH-1820 Montreux 2  
Téléphone: 021 963 64 48, Fax: 021 963 65 74  
e-mail: [montreux@hintermannweber.ch](mailto:montreux@hintermannweber.ch)  
Internet: [www.hintermannweber.ch](http://www.hintermannweber.ch)

Autres bureaux à 4153 Reinach, 4118 Rodersdorf et 3005 Bern